

L'acquittement de l'épouse-martyre de St-Martin-lez-Boulogne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est alors M. le docteur Fourmentin, médecin-légiste, qui rappelle que l'autopsie a établi que l'ivrogne avait été étranglé sans doute par une courroie serrée pendant quelques minutes. Le procureur constata, en outre, par l'examen du fœtus, que Fourcroy était un alcoolique.

Rendez un mamam à ses enfants

Le brucquement, l'émotion qui jusque-là avait pu être maîtrisée éclata avec l'audition pathétique des témoins à décharge. Tous, quelle que soit leur situation sociale, mais catégoriques et ils apportent l'option unanime de la population de Saint-Amand-les-Bains par laquelle vivait le triste ménage.

M. André Lacroix, ancien secrétaire de mairie, est plus précis encore et dit que pendant vingt ans, la vie de ce ménage qui est devenu, MM. les Jurés, affirme un voisin, M. Honoré Noël, a été un long calvaire. Souvent elle venait se réfugier chez moi.

Mais, objecte M. Delozière, Mme Fourcroy a suffisamment payé son acte irréfléchi par une existence de plus de vingt années d'un martyre insupportable. Est-ce elle, d'ailleurs, qui a donné la mort à son époux indigne ? Il y a là un concours de circonstances fortuites qui ont pu faire œuvre de justice souveraine.

UNE AFFAIRE DE MEURS A LENS

Un mineur yougoslave condamné à cinq ans de prison

Avant que ne vienne hier à l'audience, l'affaire de Saint-Martin-lez-Boulogne, les jurés ont condamné à cinq ans de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour un sujet yougoslave, Valentin Orchovec, 33 ans, ouvrier mineur à Lens.



Valentin ORCHOVEC pendant son interrogatoire d'identité

Cet individu avait commis des attentats à la pudeur sur une mineure âgée de moins de treize ans.

A l'audience de ce jour

Aujourd'hui, les jurés sont appelés à juger une nouvelle tentative d'assassinat de vol qualifié et de tentative de vol qualifié, à Béthune.

Accusé : Paul Faltz, 39 ans, né à Democourt, charbonnier, sans domicile fixe. Au Ministère public : M. Doret, procureur de la République. La défense sera assurée par M. Degraeve.

Par ailleurs, on annonçait hier que l'affaire qui nous a été la plus importante de cette session ne viendrait pas à l'audience du mercredi 15 mars, ainsi qu'il en avait été décidé.

ON A RETIRE LE CADAVRE D'UN OUVRIER ENSEVELI AUX MINES D'ANZIN DEPUIS LE 25 JANVIER

Hier matin le cadavre d'un des infatigables mineurs ensevelis depuis le 25 janvier dernier sous un éboulement à la fosse Lagrange des mines d'Anzin, a dû être remonté. Il s'agit de Léon Rednane, dont le corps a été ramené au domicile des parents, Brey-Taler.

Les aveux de Lemaire l'auteur de l'horrible crime de Beuvry

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Poursuivant ses déclarations, Lemaire dit : « Le 8 janvier, je suis allé au Touret, pour voir M. Melleo et lui demander du travail. N'ayant pas vu le cultivateur, je me suis rendu à la maison et m'abandonnant à Beuvry, je suis revenu par Bary-Maur et vers 9 heures, je me trouvais dans le jardin derrière la maison de Mme Dubois. J'ai vu les chaises à la porte et celle-ci était entrouverte. Je suis donc entré dans la maison, sachant que Mme Dubois qui portait toujours ses économies sur elle, allait arriver. En attendant, j'ai fouillé tous les meubles, mais je n'ai rien trouvé. Un pot à lait, cependant, j'y avait encore un quart de cognac. J'ai vu sur la table dans la cuisine, j'y bus une gorgée, lorsque j'entendis quelqu'un arriver. C'était Mme Vve Dubois, qui portait un parapluie et un pot à lait. Pendant qu'elle ouvrait sa porte je me suis caché sous l'escalier, mais bientôt je me suis trouvé en face de cette femme, qui me dit : « Mon Dieu, Alphonse, que me racontes-tu ? »

« Effrayé d'avoir été reconnu, je l'ai bousculée et elle est tombée à la renverse. J'ai alors saisi une hache qui se trouvait dans la chambre et m'abandonnant vers Mme Dubois, je lui ai porté un coup de l'outil à la tête. Le sang avait giclé sur mes mains et sur ma vareuse. J'ai constaté que Mme Dubois ne donnait plus de signe de vie. J'ai alors pris dans les mains dans une flaque d'eau derrière la maison, puis rentrant dans l'habitation, j'ai aperçu près du corps de Mme Dubois, un petit paquet. J'ai pris ce paquet, persuadé qu'il contenait les économies de ma victime. J'ai placé dans la poche de mon pardessus puis, après avoir bu encore une gorgée de cognac, je suis sorti de la maison.

« J'ai jeté la hache au loin, dans le jardin où j'ai saisi que cette hache fut retrouvée dans un fossé — puis faisant le tour de la maison, je me suis essuyé les pieds dans l'herbe, puis me suis rendu au pont en passant par le pont de Leplaux.

« En cours de route, j'ai ouvert le paquet et j'ai constaté qu'il contenait beaucoup de billets de banque, mais je n'ai pu les compter. J'ai alors pris le paquet et je me suis rendu compte que j'avais gagné, j'avais bu tout le cognac qui se trouvait dans le litte.

« Dimanche soir, je me suis rendu chez moi, rue de Lille, à Béthune. Après une courte discussion, j'ai mangé un morceau et je me suis couché, après avoir placé ma veste sous le lit. « Le lendemain, comme j'avais de l'argent et des vêtements neufs et des chaussures, puis je me suis rendu à Beuvry, chez mon neveu ». Voilà la vérité, dit-il au juge.

Lemaire, dit le Cabot, a ajouté qu'il n'est pas un médecin ou un criminel. « Le misérable assassin a donc, un peu tardivement, passé des aveux complets. Le magistrat instructeur a l'impression que l'assassin a dit la vérité. Ce crime n'a pas dit toute la vérité. Ch'Cabot sera prochainement interrogé et cette fois, il pourra peut-être mieux préciser les circonstances de son abominable forfait. J.-Sté G.

UN CHEMINOT CALAISIN EUT LES JAMBES ECRASÉES PAR UN WAGON

Hier, à 21 heures, M. Edgar Debierre, âgé de 50 ans, visiteur du chemin de fer du Nord, demeurant à Calais, rue des Fontaines, procédait à la formation d'un train de messageries à destination de Paris. Au moment où le train était en train de tourner, il fut surpris par un wagon qui se précipita sur lui et le frôla avec les jambes à demi sectionnées.

Il a été conduit à l'hôpital Saint-Pierre, où son état a été jugé très grave, sinistrement désespéré. La victime est marié et père de deux enfants.

UNE JEUNE FILLE TUÉE PAR UNE AUTO A MANSIÈRES

Mercredi, vers 18 heures, Mlle Paule Robert, âgée de 14 ans, demeurant avec ses parents, à Mansières, descendant, venant de Cambrai, de l'autocar de Cambrai, traversant le pont de Cambrai, se précipita sur elle et la renversa sur la chaussée, en face de la succursale de l'Union des Coopérateurs.

L'automobiliste, M. Molet Fernand, ingénieur à Saint-Quentin, resta sur les lieux en attendant l'arrivée des gendarmes de Marcin, qui procédèrent à l'enquête.

LE MINISTRE DE LA MARINE VIENDRA A LILLE LE 8 AVRIL

On sait que dans un but de propagande la Marine Nationale prendra une participation importante à la Foire internationale de Lille qui ouvrira le 10 avril. Le ministre de la Marine et des Colonies, M. Lyautey, se rendra à Lille le 8 avril, pour inaugurer officiellement la Foire internationale de Lille d'association à ses grands établissements commerciaux de la Foire internationale et des industries qui s'y rattachent.

La musique des équipages de la flotte, particulièrement réputée, doit participer à la réception du ministre. En raison de la présence de M. Lyautey, un grand nombre d'industriels, fournisseurs habituels de la Marine tendront à présenter à l'occasion de la Foire internationale plusieurs d'entre eux ont d'ores et déjà décidé de faire un effort important. On peut être assuré que cette section maritime, organisée pour la première fois sous le patronage du Ministère, offrira un réel intérêt commercial, double de son intérêt artistique. Elle exercera sur toute la foule des visiteurs un attrait considérable. Ce hall, par la variété des objets présentés sera un des plus beaux de la Foire internationale. Les visiteurs seront utilement et dans une large mesure la renommée de notre Marine Nationale qui est à l'honneur de la Foire internationale de Lille.

UN INFANTICIDE A WATTIGNIES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Une débaute vient de déclarer que le cadavre d'un nouveau-né a été découvert, il y a plus d'un an au fond d'une fosse d'aisance

Au Bas-Wattignies, le long du bois qui entoure le vieux château incendié, à la rue de la rue Kébler et de la rue de l'Yser, se trouve un café, le « Nouveau Boia Coin ». Il est accueillant et coquet. Cet établissement est plus connu sous le nom de « Petit Trianon ». Il y a quelques années, on faisait du cinéma et tous les films ne se déroulaient pas toujours dans la salle de spectacle. Le café d'abord pas une bonne affaire, mais il y a deux ans le commerce fut repris par Mme Maria Dailles qui tout de suite donna à cet établissement un caractère sérieux. Elle s'y employa de toute son énergie et elle réussit à effacer le souvenir du passé, ce n'est pas sa faute. Mme M. Dailles ne désespère pas, d'ailleurs, d'obtenir qu'on considère à bon droit son joli café comme un lieu convenable en tous points.

La découverte de deux vidangeurs improvisés

Lorsqu'elle s'installa à Wattignies, Mme Dailles trouva dans sa nouvelle maison quatre locataires : trois familles polonaises et une famille belge. Elle renvoya tous ces étrangers, mais elle ne renvoya pas Mme Maria Dailles qui tout de suite donna à cet établissement un caractère sérieux. Elle s'y employa de toute son énergie et elle réussit à effacer le souvenir du passé, ce n'est pas sa faute. Mme M. Dailles ne désespère pas, d'ailleurs, d'obtenir qu'on considère à bon droit son joli café comme un lieu convenable en tous points.

Un an après

Une année s'est écoulée. La semaine dernière, M. Brouard, brigadier de police, à Wattignies, se trouvait dans le café de Mme Dailles. La conversation toucha la question d'un nouveau Boia Coin, la patronne du « Nouveau Boia Coin » raconta l'étrange découverte faite un an auparavant par les deux vidangeurs.

Impunité certaine

La coupable, est-elle une Polonoise, ancienne locataire de cet immeuble ? Mais elle et ses compatriotes sont repartis dans leur pays.

COUR D'APPEL DE DOUAI

« Troutou » restera en prison

Joseph Trutt, dit « Troutou », âgé de 28 ans, né à Cerna (Roumanie), tailleur d'habits à Arras, a été arrêté sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse.

Mais en attendant sa comparution devant le jury de Saint-Omer, Trutt, en vertu de la loi récente sur la liberté individuelle, a été placé sous la surveillance de la police.

L'AVION QUI AVAIT ATTERRI A MARDYCK EST TOMBÉ A LA MER

Nous avons dit hier qu'un avion avait été contraint d'atterrir à Fort-Mardyck par suite de la panne de son moteur.

Dans la nuit, nous avons annoncé qu'un appareil était tombé en Manche et que les passagers avaient été sauvés.

Nous avons déjà annoncé que cet appareil relevé à Fort-Mardyck et qui était reparti en soirée pour retomber plus loin. Il s'agissait du pilote de l'épave de l'aviateur M. Hamington Philip, né le 10 février 1904, à Londres, et qui est domicilié et qui désirait passer une heure à Dunkerque. L'avion était piloté par le capitain Penny Claude, né en 1894, à Londres, et y domicilié.

Un livret de bord était valable jusqu'au 19 mai 1933. Les passagers se trouvaient en règle. Après leur vérification, le pilote fut autorisé à repartir. Il décolla à 17 h. 50, pour arriver à Saint-Inglevert à 18 h., d'où il repartit avec un autre passager à 17 h. 55, dans la direction de Londres.

AU CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

L'ÉLECTION DE M. WEYMAERE A LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE FUT VALIDÉE HIER

Le Conseil interdépartemental de Préfecture, par arrêté, a validé hier l'élection de M. WEYMAERE, à la Chambre départementale d'Agriculture.

Cette élection était contestée par MM. de Warghien et Schiepmann pour l'omission à un procès-verbal de la contestation de l'élection. Le Conseil a validé l'élection de M. Weymaere, attendu qu'il n'y avait pas eu de contestation de l'élection de M. Weymaere, attendu qu'il n'y avait pas eu de contestation de l'élection de M. Weymaere, attendu qu'il n'y avait pas eu de contestation de l'élection de M. Weymaere.

WATTRELOS

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 9.51) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

L'AUTOPSIE DU CORPS DE LA VICTIME DU DRAME DE LA GRANDE RUE

Commis par le Parquet de Lille, M. Delahousse, médecin-légiste à Roubaix, a procédé hier à 10 h. 30, à l'autopsie de la victime du drame de la Grande Rue ; Louis Knoff.

Dans la soirée, le cadavre a été ramené chez les parents de l'infortuné garçonnnet, en vue des funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 9 h. 30, en l'église du Sacré-Cœur.

Piéton renversé par une auto

A 18 h. 45, face au numéro 34, de la rue de l'Épave, M. Théophile Wardet, âgé de 75 ans, employé, demeurant, 20, rue Saint-Rich, a été tamponné par une automobile appartenant et pilotée par M. Henri Desmet, 48 ans, négociant, domicilié, 60, rue Saint-Roch.

M. le docteur Desrousseaux, prodigua les premiers soins au septuagénaire qui était atteint de nombreuses contusions sur diverses parties du corps. Son état n'est pas grave. M. Wardet a été reconduit à son domicile par l'auteur involontaire de cet accident. Une enquête est ouverte.

LES BLOUX DISPARAISSENT

M. Constant Hendron, 18 ans, magistrat, demeurant, 27, rue de la République, a été arrêté par la police pour avoir détourné un vélo appartenant à un de ses voisins.

RECLAME sensationnelle de TAPIS-BROSSES

Tous tapis sur mesures et pour autos. L'AMÉUBLEMENT DÉCORÉ à Roubaix

UN TROLEY EST ROMPU GRANDE-RUE

Dans la matinée d'hier, peu après dix heures, à la suite du passage d'un tramway, un trolley est rompu Grande-Rue, en face du Casino.

GRANDE SOUSCRIPTION DES MUTILES

Le Conseil d'administration de l'Union des Mutuels a décidé d'organiser une journée de vente de billets de souscription le 13 mars. Cela permettra d'écouler le reste des billets de souscription.

Pour 5 FRANCS on mange bien au 63, Rue de Lannoy, ROUBAIX

Concert pendant les repas

LES CONFÉRENCES DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

La 3^e conférence de l'Université Populaire pour la saison 1932-1933, aura lieu dimanche 19 mars, à 16 h., dans la Salle de la Foire des Amicales, 42, rue d'Alsace.

Le Comité s'est assuré le précieux concours de M. Georges Pout, député de la Nièvre, professeur à l'École des Hautes Études, et de M. Jules Guédo, professeur à l'École Pratique de Dunkerque, qui traitera l'intéressant sujet : « L'Évolution, son évolution et sa révolution ». Le Comité a également assuré le précieux concours de M. Georges Pout, député de la Nièvre, professeur à l'École des Hautes Études, et de M. Jules Guédo, professeur à l'École Pratique de Dunkerque, qui traitera l'intéressant sujet : « L'Évolution, son évolution et sa révolution ».

LES MÉLOMANES ROUBAISIENS

Les Mélomanes Roubaisiens organisent pour le dimanche 19 mars, dans la salle des fêtes du Café des Orphéotes, rue de la Gare, à Roubaix, un brillant concert, offert aux membres honoraires et aux familles des sociétaires.

LES CAFÉS DE LA MAISON ROBIN

75, boules. de Formies, ROUBAIX. Tél. 6.99, sont les meilleurs. Appréciés en profitant pendant le mois de Mars de la ristourne de 10 pour cent.

LES JUBILES DANS LE QUARTIER DES FONTENAY

Le Comité officiel des fêtes du Fontenay rappelle aux ménages habitant le quartier, unis depuis 50 ans, que pour fêter leur jubilé le lundi de Pâques, ils doivent se faire inscrire, munis de leurs papiers, chez le secrétaire, Destré Van-deputte, 27, rue Richard Lenoir.

LA FÊTE GARNAVALESCQUE DES COMMERÇANTS DU CENTRE

Nous avons déjà annoncé la fête carnavalesque organisée par l'Union des Commerçants du Centre pour le dimanche 20 mars, à 14 h., au Café de la République.

Sociétés et Comités

GRANDE HARMONIE DE ROUBAIX. — Demain vendredi à 8 h. 15, répétitions générales : bois et cuivres. Communications importantes. HARMONIE DES ANCIENS SOLDATS. — Demain vendredi à 9 h., répétition générale pour les musiciens.

seule,

et aucune autre.

seule,

et aucune autre.

Toute femme doit maintenir son charme vainqueur par des soins attentifs : le plus joli teint ne résiste pas à la négligence. N'achetez pas votre savon de toilette au hasard. Employez Palmolive.

Le Savon Palmolive est pur. Dans sa composition, d'abord, car il est fabriqué avec des fines huiles d'olive, de palme et de coco. Dans sa couleur ensuite, car il ne contient aucun colorant.

Le Savon Palmolive est efficace : sa mousse crémeuse et parfumée nettoie l'épiderme à la perfection. Les pores, dégagés, s'aèrent. La peau respire et les animaux de fraîcheur ont leurs de la santé. Le visage rayonne de jeunesse.

Puis de 2000 spécialistes en soins de beauté le recommandent. Faites-leur confiance. Achetez Palmolive, aujourd'hui même.

2fr. Pour le Franco

SOIÉTÉS SPORTIVES

BASKET-BALL. — La Fête de la Section féminine de la Fédération des Amicales. La fête qui est organisée par cette jeune section aura lieu le samedi 18 mars, à 14 h., dans la salle de la Fédération, 42, rue d'Alsace. Un bal de famille est organisé à 20 h. dirigé par un orchestre de premier ordre.

SUPPORTER. — Les Fesses au-dessus du R. O. A. — Aujourd'hui jeudi, réunion à 19 h. 30 au siège. Déplacement à l'iris dimanche 19 mars, à 14 h., de la demi-finale de la Coupe de France.

NATATION. — Swimming-Club de Roubaix. — Les membres du Club qui n'ont pas encore leur carte sont priés de la retirer à la permanence qui fonctionnera à la Buire des Bains Roubaisiens, ce soir jeudi de 19 h. à 21 h.

HEM

A qui l'auta ? — Depuis une huitaine de jours, les habitants du quartier des Trois Baudeux se sont vus chasser par une belle nuit, à l'angle des rues Alexandre-Ribot et Abbé-Lemire, et que sont propriétaires néglige les ventes de l'ancien HEM. Le directeur de la société d'habitations à bon marché « Le Toit Roubaisien », M. Edgard Duplat, a Roubaix, a demandé à M. le maire d'Hem de faire enlever ce véhicule par le service de l'ébouage.

CROIX

WASQUEHAL

Pour une mère et ses huit enfants. La comitité philanthropique qui s'était formée pour venir en aide à ce cas de détresse vient à remercier : d'une part, la population qui a bien voulu faire présent à domicile ; d'autre part, les commerçants et organisateurs du jeu de dés, qui ont fait un succès.

WATTRELOS

La Fraude. — Des douaniers de la brigade du Crétinor, ont arrêté François Lebon, âgé de 28 ans, ratichou, demeurant à Mouscron, rue du Mont-à-Louis, pour complicité de fraude et de vol.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.

ALLOCATION DES RÉSERVÉS

Les familles des réservistes ayant à accomplir une période d'exercice de 21 jours en 1933, et qui désirent bénéficier du bénéfice de l'allocation journalière pendant leur congé sont priés de faire établir le plus tôt possible, leur dossier à la mairie (1^{er} bureau), où un délégué du comité de leur patron attestant qu'il ne percevront aucun salaire ou allocation pendant la durée de leur absence.